



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO 670-21 ET 671-21

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général, trésorier et greffier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2021, les règlements suivants :

Règlement numéro 670-61 portant sur les plateformes de communication

Règlement numéro 671-21 modifiant le Règlement 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, de manière à modifier spécifiquement et uniquement les montants octroyés actuellement inférieurs au seuil prévu par la loi sur les normes du travail

Les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca .

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 28 septembre 2021 conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 28^e JOUR DE SEPTEMBRE 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA